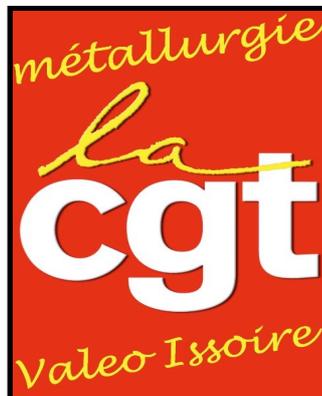


Bulletin N°96 / Mai 2015

L'AVISÉ SYNDICAL



Déclaration CGT Valeo « Accord handicap »

Malgré la signature unanime d'un accord groupe en 2012, cela n'a pas permis d'éradiquer les licenciements pour inaptitude de salariés en situation de handicap dans de nombreux sites du groupe Valeo.

La CGT déplore que l'objectif de recrutement de salariés en situation de handicap n'ait pas été atteint sur les trois dernières années.

L'intégration de personnel des ESATS sur des unités de productions, à des postes permanents, peut être une bonne voie d'insertion mais la contractualisation d'un CDI VALEO doit être l'objectif à terme.

La CGT constate que les salariés intérimaires sont très nombreux sur les sites de production du groupe et nous espérons qu'un travail de fond soit aussi mis en place pour que des salariés en situation de Handicap puissent pouvoir travailler sur nos sites même si ce sont des emplois précaires.

Nous constatons que si beaucoup de sites ont progressé en effectif de salariés en situation de handicap c'est avant tout par la mise en place d'une politique de reconnaissance des salariés déjà en poste dans les établissements mais pas par le recrutement.

Suite page 2

Site web : <http://www.cgtvaleo63.fr>

Dailymotion : http://www.dailymotion.com/CGT_VALEO

Youtube : <http://www.youtube.com/user/CGTVALEO63>

Facebook : <https://www.facebook.com/cgtvaleoissoire>

Twitter : <https://twitter.com/CGTVALEO63>

Mail : cgt.valeo.issoire@orange.fr

Tel : 04.73.89.80.09

Journal d'information à tendance satyrique

Destiné aux salariés du site de Valeo Issoire

Édité et imprimé par la CGT Valeo Issoire le 18/05/2015

SOMMAIRE

- **Page n°1** : Accord Handicap
- **Page n°2** : Accord Handicap
- **Page n°3** : Infos CGT
- **Page n°4** : Lundi de Pentecôte

Déclaration CGT Valeo

« Accord handicap »

Pour le maintien dans l'emploi des salariés handicapés au sein de l'entreprise, bien des progrès restent à faire. Il ne suffit pas d'aménager matériellement les postes et/ou les locaux, ni de faire de la communication et/ou de la formation, il faut aussi créer des modes d'organisation compatibles avec les situations de handicap.

Quelles études sont menées aujourd'hui, auprès des salariés handicapés, afin de vérifier l'adaptation de leur charge de travail et de s'assurer que les contraintes de services sont compatibles avec leur état de santé et son évolution ?

Rappelons à cet égard que le handicap ne se limite pas à celui qui se voit.

Pour autant la CGT souhaite maintenir le cap du changement de regard vers l'autre, l'engagement en faveur des personnes en difficulté.

Pour la CGT les valeurs de solidarités ne sont pas de vagues intentions, ce sont des valeurs que tous ces représentants défendent.

La CGT donnera donc un avis en faveur de cet engagement.

Malgré notre position favorable de cet accord :

- Nous continuerons à signaler à nos directions toutes les situations défavorables à l'insertion de personnel en situation de handicap.
- Nous continuerons à nous opposer aux mises à l'écart des handicapés de certains métiers exigeant les investissements nécessaires – matériels, aménagements, formations - et émettront toutes propositions utiles.
- Nous continuerons notre lutte pour la reconnaissance des risques professionnels, des pénibilités et pour l'amélioration des conditions de travail qui sont autant de facteurs mutilants ou invalidants qui conduisent également au handicap.
- Nous continuerons à réclamer les moyens pour l'exercice d'un vrai tiers temps sur les installations par la médecine du travail.
- Nous continuerons nos actions pour prévenir la souffrance, le stress au travail, générés par les exigences financières du groupe et qui sont à l'origine de maladies et de dépressions.
- Nous veillerons à ce que le budget handicap ne soit pas un frein à son intérêt. Les actions en faveur du handicap doivent rester prioritairement financées.
- Enfin nous veillerons à l'équité salariale, en veillant à ce que les salariés en situation de handicap bénéficient de véritable évolution et déroulement de carrière.

Syndicat CGT GROUPE VALEO

Infos CGT

Intégration bonus d'assiduité :

Extrait accord NAO 2015 :

2.2 SUPPRESSION ET INTEGRATION DU BONUS D'ASSIDUITE ET DU COMPLEMENT D'ASSIDUITE

Il est convenu que le bonus d'assiduité des 4 sites de Valeo Système d'Essuyage, ainsi que le complément d'assiduité des sites d'Issoire et de Reilly seront intégrés dans le salaire de base des salariés qui de part le statut percevaient ce bonus avant son intégration.

L'intégration se fera aux conditions suivantes :

1/ Intégration à 100% des bonus d'assiduité mensuels et des compléments d'assiduité pour les salariés n'ayant pas plus de 3 arrêts maladie non consécutifs sur la période de référence. (1/01/14 au 31/12/14)

2/ Intégration de la moyenne des bonus d'assiduité mensuels et des compléments d'assiduité pour les salariés totalisant 4 arrêts maladie non consécutifs et plus sur la période de référence. (1/01/14 au 31/12/14)

3/ L'intégration du montant mensuel se fera en 12/12eme pour les salariés ayant une rémunération sur 12 mois et en 12/13eme pour les salariés rémunérés bénéficiant de la prime 13eme mois

Cette mesure prend effet à compter du 1^{er} avril 2015.

Valeo Systèmes d'Essuyage

Page 2 de 6

Accord NAO 05/03/2015

Pour tous les salariés ayant un 13ème mois (jusqu'au coef. 240 inclus), les salariés auront leur bonus d'assiduité et super bonus intégrés sur une base 12/13ème.

Pour mieux comprendre :

Montant bonus d'assiduité : 44,16 €/mois,
Montant super bonus : 56,43 €/trimestre

Pour un salarié n'ayant pas de 13ème mois, l'intégration se fera de la manière suivante :

$44,16 \text{ €} + (56,43 / 3) = 62,97 \text{ €}$ intégré dans le salaire de base.

Cela veut dire que sur une année, le montant intégré s'élève à $62,97 \text{ €} \times 12 \text{ mois} = 755,64 \text{ €}$

Pour un salarié ayant un 13ème mois, l'intégration se fera de la manière suivante :

$44,16 \text{ €} + (56,43 / 3) = 62,97 \text{ €}$
 $62,97 \text{ €} \times 12 / 13 = 58,1261 \text{ €}$ intégré dans le salaire de base.

Cela veut dire que sur une année, le montant intégré s'élève à $58,1261 \text{ €} \times 13 = 755,64 \text{ €}$

Cela démontre qu'un salarié qui a un 13ème mois a bel et bien la même intégration qu'un salarié qui n'en a pas...

Pour la CGT Valeo Issoire, le lundi de Pentecôte a été et sera toujours un jour férié, chômé et payé !

Depuis la loi scélérate de 2004, la revendication de la CGT est constante. Le lundi de Pentecôte doit demeurer un jour férié, chômé et payé !

Comme tous les ans, notre Direction nous a convoqué pour annoncer qu'elle allait nous voler un jour de congé en le posant le jour du lundi Pentecôte dans le cadre de la journée de solidarité !!!

La CGT dit non à ce hold-up !

La CGT appelle l'ensemble des salariés à se mettre en grève ce jour-là. Sous prétexte de solidarité envers les personnes âgées suite à la canicule de 2003, Valeo a décidé d'imposer un jour de congé (JRTTE...) le lundi de Pentecôte !

Pour la CGT, il est hors de question de rentrer dans un système qui amènerait à travailler gratuitement une journée, ou à donner un jour de congé quel qu'il soit !

Avec la journée du lundi de pentecôte, les patrons verseront 0,3% de la masse salariale à une caisse nationale pour les personnes âgées. Mais cet effort est fourni en quasi-totalité (90%), par le surtravail des seuls salariés !!!

Il faut savoir que la loi 2004-626 du 30 juin 2004 prévoit plusieurs possibilités pour la Direction, dont celle de verser les 0,3 % sans rien demander en contrepartie aux salariés.

Des accords allant dans ce sens existent (Constellium...) !

Votre syndicat CGT Valeo Issoire propose à l'ensemble des salariés du site de se joindre à nous pour combattre, tous ensemble, le diktat de Valeo.

La CGT n'acceptera jamais la remise en cause de vos acquis sociaux !

Pour lutter contre cette logique, un seul moyen, la GRÈVE !!!

Le lundi 25 mai 2015, GRÈVE toute la journée :

- Pour l'augmentation des salaires,
- Pour la reconnaissance de la pénibilité,
- Pour un départ anticipé à la retraite dès 55 ans,
- Pour refuser tout nouveau recul social...

Tous en grève, le lundi 25 mai 2015 Nous voulons d'une autre société, plus juste et plus sociale !!!